

Le "KM" de Montignac-Lascaux

En ouverture du Tour de France Femmes !

25 juillet 2023

Épreuve de sprints

Départ 13h30

Catégories U15/U17
filles & Garçons



Le "KM" de Montignac-Lascaux

Préambule

La commune de Montignac-Lascaux accueillera le 25 juillet prochain l'arrivée de la 3e étape du Tour de France Femmes.



En cette occasion, une épreuve d'ouverture aura lieu pour les catégories **U15 & U17 (Filles & Garçons.)** Elle prendra la forme d'une épreuve de sprints sur une distance d'un kilomètre.

Le "KM" de Montignac-Lascaux

L'épreuve du Km

Inspiré du fameux kilomètre de Paris-Tours, les participants vont être mis en confrontation direct sur la dernière ligne droite d'arrivée de cette 3e étape du Tour de France Femmes.

Déroulement des épreuves

Cette épreuve se déroulera en plusieurs séries de sprints de 5 coureurs qui s'élanceront à intervalles réguliers. Le classement de ces séries permettra de créer un tableau de qualification qui mènera à une final.

Tous les coureurs (gagnant ou perdant) effectueront le même nombre de sprints, peu importe la place qu'ils occuperont dans le classement des séries. (qualification, quart de final, demi-finale, finale...)

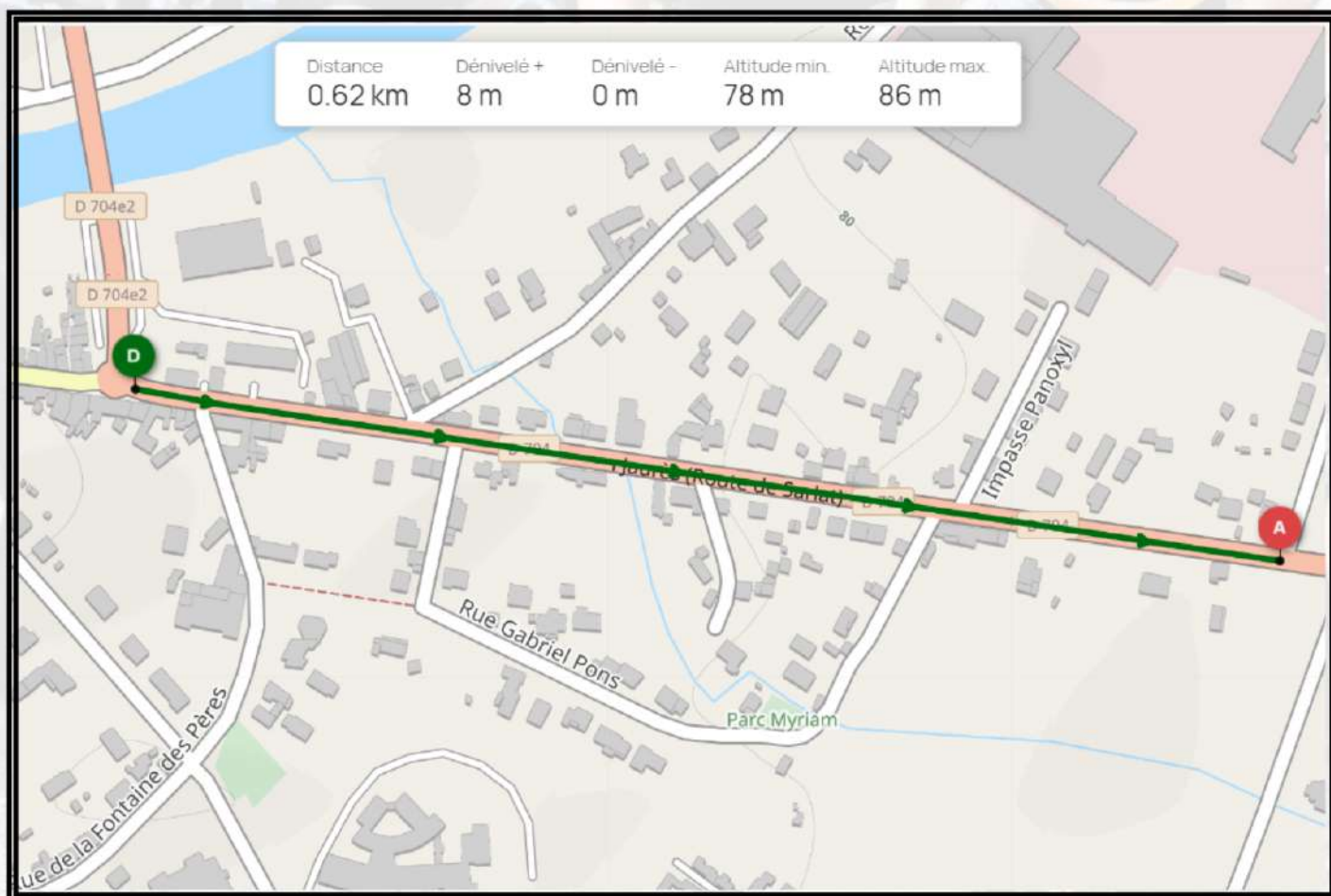
À l'issue de ces épreuves, un classement final par catégorie sera établi et annoncé au moment du protocole.

Le "KM" de Montignac-Lascaux

Lieu et horaire

C'est donc dans la commune de Montignac-Lascaux que se déroulera l'épreuve. Les dossards seront remis à partir de 12h30 à la mairie de Montignac-Lascaux pour un premier départ à 13h30.

Plan du site :



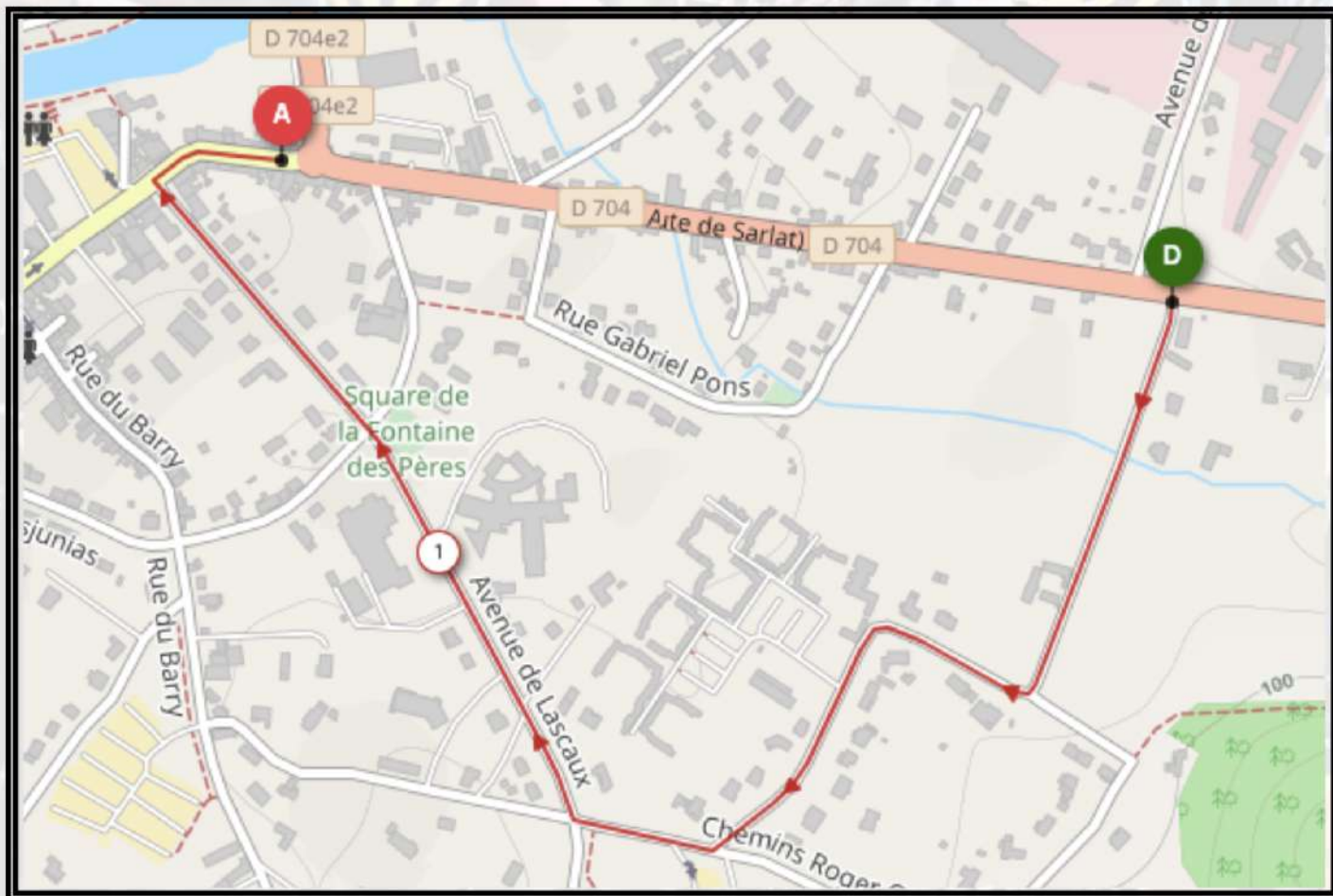
L'épreuve s'effectuera sur la dernière ligne droite de la course Femmes.

Longueur : 600 mètres

Départ : Sortie rond-point, D704, Route de Sarlat

Arrivée : Ligne d'arrivée course Femmes, D704, Route de Sarlat.

Le "KM" de Montignac-Lascaux

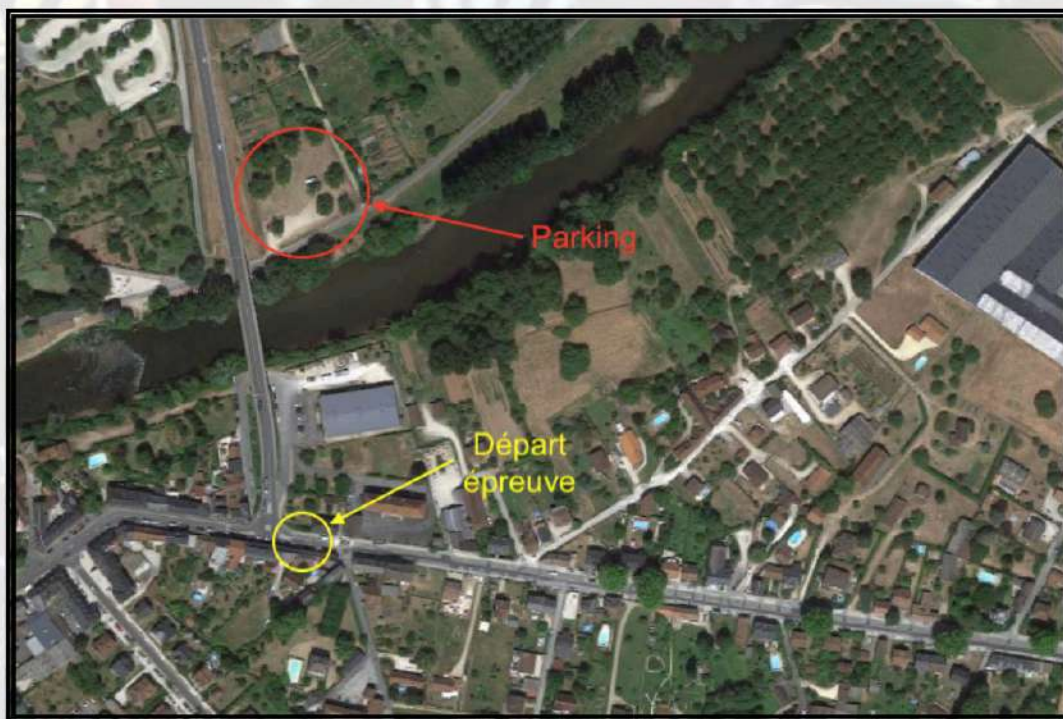


Un itinéraire est prévu afin que les participants puissent revenir au départ sans perturber l'épreuve.

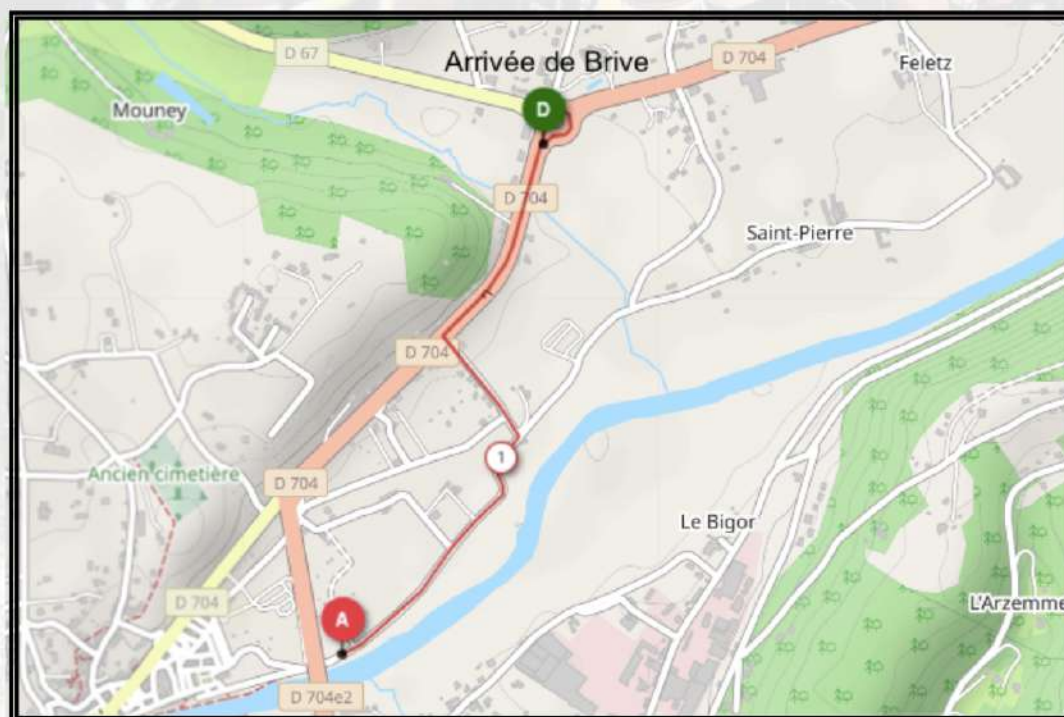
Longueur : 1,4 kilomètre.

Le trajet emprunté : Après la ligne, à droite sur Chemin des Quatre Découvreurs de Lascaux puis à droite sur Avenue de Lascaux et enfin à droite sur D704, Rue du Quatre Septembre. Retour au point de Départ de l'épreuve.

Le "KM" de Montignac-Lascaux



Un parking coureurs est disponible. Il se situe à environ 200m du départ. Accès au pont par les escaliers ou piste cyclable.



Accès parking : Avenue du Chambon (D704), prendre chemin de Saint-Pierre puis Route de la Vézère. Le parking se trouve sur votre droite juste avant le passage sous le pont.

Le "KM" de Montignac-Lascaux

Protocole

Dès la fin de l'épreuve, sur les coups de 14h30, aura lieu la cérémonie protocolaire. Des prix en nature seront attribués aux trois premiers de chaque catégorie.

Règlement particulier de l'épreuve

Article 1 : Épreuve organisée par le Sprinter Club du Périgord inscrite au calendrier F.F.C.

organisée sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme (F.F.C.)

Article 2 : Cette épreuve est ouverte aux U15 et U17 Filles et Garçons. Le nombre d'engagés maximum est de 50 coureurs par catégories.

Article 3 : Les engagements se feront par internet (Cicle-Web). Ils seront clos le 22 Juillet.

Article 4 : La réglementation anti-dopage française s'applique conformément aux dispositions de la loi française. Le contrôle médical se fera dans un local à proximité de la ligne d'arrivée. Un fléchage sera mis en place. Toute modification à ces règlements, en faveur de la lutte anti-dopage, sera immédiatement appliquée, dans la mesure de ses moyens par l'organisateur.

Le "KM" de Montignac-Lascaux

Article 5 : Les réclamations concernant un incident de course seront reçues par le jury des arbitres au plus tard 30 minutes après l'arrivée.

Article 6 : Le barème des pénalités du règlement F.F.C. sera le seul applicable.

Article 7 : Le fait d'être engagé implique que chaque coureur a pris connaissance de ce règlement particulier de l'épreuve et qu'il en accepte toutes les clauses.

L'arbitrage concernant le déroulement sportif de la course est placé sous l'autorité du Président du Jury et des arbitres désignés en application des règlements généraux de la Fédération Française de Cyclisme.

Article 8 : Le protocole de l'épreuve se déroulera sur le podium d'arrivée.

Les coureurs à récompenser, en tenue de course obligatoire, doivent se présenter dans les plus brefs délais.

Article 9 : Les dotations seront effectuées uniquement en nature.

Le "KM" de Montignac-Lascaux

Gabriel Peyencet

**Agent de développement du Comité
Départemental de Cyclisme de la Dordogne**

 **06.43.37.30.57**

 **gabe.p@orange.fr**

Jean Louis Gauthier

**Président du Comité Départemental de
Cyclisme de la Dordogne**

 **06.85.11.58.76**

 **gjl@wanadoo.fr**